



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis n°21-88314

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur

[https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:"21-88314"](https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:)

Département(s) de publication : **64**

Annonce No **21-88314**

---

[I.II.III.IV.VI.](#)

### AVIS DE CONCOURS

Directive 2014/24/UE

#### Section I : Pouvoir adjudicateur

##### I.1) NOM ET ADRESSES

CA DU PAYS BASQUE, Numéro national d'identification : 20006710600019, 15 avenue Maréchal Foch, Cs88507, 64185, Bayonne Cedex, F, Téléphone : (+33) 5 59 44 72 72, Courriel : [correspondre@aws-france.com](mailto:correspondre@aws-france.com), Code NUTS : FRI15

##### Adresse(s) internet :

Adresse principale : <https://www.communaute-paysbasque.fr/>

Adresse du profil acheteur : <http://agysoft.marches-publics.info/>

##### I.2) PROCÉDURE CONJOINTE

##### I.3) COMMUNICATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : <http://agysoft.marches-publics.info/>

##### Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

##### Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées :

par voie électronique à l'adresse : <http://agysoft.marches-publics.info/>

##### I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Autorité régionale ou locale

##### I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Services généraux des administrations publiques

#### Section II : Objet

##### II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

II.1.1) Intitulé : Mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un pôle économie sociale et solidaire et d'une médiathèque à Bayonne

Numéro de référence : 2021\_ress\_0005

II.1.2) Code CPV principal :

Descripteur principal : 71240000

Descripteur supplémentaire :

## II.2) DESCRIPTION

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

Code CPV principal : 71240000

Descripteur supplémentaire :

II.2.4) Description des prestations : La présente consultation porte sur un Concours restreint de maîtrise d'œuvre sur Esquisse +. Elle concerne un projet de construction d'un pôle économie sociale et solidaire et d'une médiathèque en quartier prioritaire à Bayonne. Il comprend aussi l'aménagement des espaces extérieurs privatifs ou publics : agora, jardin, parking... Le pôle Ess comprend un supermarché coopératif, une cuisine professionnelle partagée, un pôle numérique et un tiers lieu. Le bâtiment se développe sur 2 698 mètres carrés de Sdo (surface dans œuvre). L'architecture attendue est de type contemporain tout en rentrant en résonance avec la ville actuelle héritée du projet urbain de Marcel Breur. L'architecture bio-climatique, l'utilisation de matériaux bio-sourcés, le recours à la conception universelle permettra de concrétiser ce projet issu de la concertation. Ce projet s'inscrit dans une démarche Bdna (Bâtiment Durable Nouvelle Aquitaine).  
Détail des missions: rubrique renseignements complémentaires du présent avis

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne :  
oui

Identification du projet : Feder

## Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

### III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.10) Critères de sélection des participants :



Les critères retenus pour la sélection des candidatures sont:- Qualification et qualité du candidat ou de l'équipe candidate- Qualité des références fournies Dans l'appréciation du critère " Qualification et qualité du candidat " rentreront en compte : l'adéquation des capacités professionnelles, techniques et financières avec la consistance de la mission et les caractéristiques de l'opération, ainsi que la qualité de l'équipe proposée au regard de la nature de l'opération. Sur l'appréciation du critère " Qualité des références ", un candidat ne pourra être éliminé sur le seul motif qu'il ne possède pas de référence de même nature que l'objet de la consultation. Les candidats fourniront les documents suivants à l'appui de leur candidature : 1/ Un formulaire Dc1, (dernière version en vigueur), valant lettre de candidature ; 2/ Pour les groupements, un courrier d'habilitation du mandataire par les co-traitants l'habilitant à représenter les membres du groupement ; 3/ Le tableau de présentation de la candidature complété (tableur Excel); Le tableau est composé de la façon suivante : onglet 1 : présentation de la candidature onglet 2 : liste de références de l'architecte mandataire onglet 3 : liste de références de l'architecte associé s'il y a lieu onglet 4 : liste de références du paysagiste onglet 5 : liste de références du Bet structure? onglet n : liste de références du co-traitant n Les candidats sont invités à faire ressortir les références qui présentent un intérêt par rapport à l'objet du marché mais aussi, les collaborations passées sur d'autres projets (colonne co-traitant), et si le projet a fait l'objet d'une fiche répertoriée à l'observatoire Bbc (colonne Bbc). 4/ Un dossier administratif, présenté conformément aux indications mentionnées à l'article 11-1-2 du règlement de concours composé de :- Une déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner- Les renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail- Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global réalisé au cours des 3 derniers exercices disponibles ou formulaire Dc2- L'indication des titres d'études et de l'expérience professionnelle (Cv) permettant de justifier des compétences du candidat en rapport avec les compétences demandées- Les certificats de qualifications et/ou de qualité suivants (Nota : chacun des certificats cités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine) : Pour l'architecte mandataire : Inscription à l'ordre des architectes pour l'architecte mandataire Pour le paysagiste : diplôme paysagiste Pour l'accompagnateur Bdna : attestation de formation accompagnateur Bdna Pour le Bet Environnement et /ou Fluides : les certificats Opqibi pour les qualifications : o 1333 " Etude Acv bâtiments neufs (référentiel E+C-) o 1326 " Etude de la performance énergétique dans le traitement climatique du bâtiment A défaut, celui-ci fournira tous moyens de preuve équivalents à ces certificats selon les conditions suivantes : Les attestations délivrées doivent impérativement être attestées par un tiers indépendant de l'opérateur. Il est précisé que les références de clients de l'opérateur économique ne constituent pas des tiers indépendants. Celles-ci doivent correspondre aux moyens techniques et aux compétences professionnelles que le certificat sollicité sanctionne (se référer à la nomenclature Opqibi en libre accès sur le site de l'Opqibi). - Les fiches Bbc le cas échéant 5/ En plus pour l'architecte et le paysagiste un dossier de références illustrées (powerpoint) composé de : o 4 références illustrées sur 4 diapos pour les architectes (1 référence par diapo) à choisir dans la liste fournie o 2 références illustrées sur 2 diapos pour le paysagiste (1 référence par diapo) à choisir dans la liste fournie

### III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ

#### III.2.1) Informations relatives à la profession :



La participation est réservée à une profession particulière : oui

Indiquer profession : Seuls sont admis à présenter un dossier de candidature en tant que mandataire les architectes diplômés inscrits à l'Ordre des Architectes (loi 77-2 du 3 janvier 1977 modifiée sur l'architecture), ou règles d'effet équivalent à celles prévues pour les candidats non établis en France

#### **Section IV : Procédure**

##### IV.1) DESCRIPTION

###### IV.1.2) Type de concours

Restreint

Nombre de participants envisagé : 3

ou Nombre minimal :

/ Nombre maximal :

###### IV.1.7) Noms des participants déjà sélectionnés :

###### IV.1.9) Critères d'évaluation des projets :

- Critère n°1 : qualité de la réponse au programme, déclinée comme suit :  
o Structurer : permettra d'apprécier tout particulièrement le parti d'aménagement paysager et urbain et l'insertion du projet dans le quartier.  
o Evoluer : permettra d'apprécier tout particulièrement l'organisation fonctionnelle aujourd'hui et demain, c'est-à-dire l'adéquation de l'organisation fonctionnelle au vu du programme actuel mais aussi la capacité que le bâtiment aurait à évoluer ou à s'agrandir.  
o Construire : permettra d'apprécier tout particulièrement les principes constructifs et structurels selon toutes les phases de la vie du bâtiment que sont : construction, exploitation-réhabilitation-démolition et notamment les impacts de ses choix constructifs concernant l'organisation et le planning de chantier.  
o Preserver : permettra d'apprécier tout particulièrement les enjeux environnementaux et notamment la production d'une architecture bio-climatique.  
- Critère n°2 : Compatibilité du projet avec l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux par le maître d'ouvrage. L'appréciation de celle-ci tiendra le plus grand compte de la part des investissements destinés à réduire les coûts ultérieurs d'exploitation/maintenance. Le détail des sous-critères, dont extrait repris ici, figurent dans le règlement du concours

##### IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

###### IV.2.2) Date limite de réception des projets ou des demandes de participation

30 juillet 2021 - 12:00

###### IV.2.3) Date d'envoi des invitations à participer aux candidats sélectionnés :

Date :

###### IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans le projet ou la demande de participation :

français

##### IV.3) RÉCOMPENSES ET JURY

###### IV.3.1) Information sur les primes

Une ou des prime(s) sera/seront attribuée(s)

Une prime sera attribuée : oui



Nombre et montant des primes à attribuer : L'indemnité maximale susceptible d'être attribuée est de 27 400 euro(s) Ht à chacun des candidats admis à remettre une prestation. Cette prime rémunère l'ensemble des prestations décrites dans le règlement de concours pour un rendu de projet de niveau " Esquisse +". La rémunération du titulaire du marché tiendra compte de la prime reçue pour sa participation à la procédure. L'indemnité pourra être réduite voire supprimée en application des dispositions du règlement de concours

IV.3.2) Détail des paiements à verser à tous les participants :

Cette prime sera payée dans un délai de 30 jours à compter de la réception d'une facture, cette facture n'étant toutefois recevable qu'à compter de la notification, au mandataire de chaque équipe concurrente, de la décision du pouvoir adjudicateur

IV.3.3) Contrats faisant suite au concours

Le(s) lauréat(s) du concours sera/seront attributaire(s) des marchés de services faisant suite au concours : oui

IV.3.4) Décision du jury

La décision du jury est contraignante pour le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : non

IV.3.5) Noms des membres du jury sélectionnés :

**Section VI : Renseignements complémentaires**

VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES



Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://agysoft.marches-publics.info/> - Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://agysoft.marches-publics.info/>

Compétences requises:- architecture - contractant unique ou groupement (mandataire),- ingénierie des structures (dont structures bois), des fluides, de l'électricité, du VRD- ingénierie environnementale et accompagnateur BDNA (Bâtiment durable Nouvelle Aquitaine)- ingénierie de l'économiste de la construction, des cuisines professionnelles, de l'acoustique- paysagiste- oPC (ordonnancement pilotage et coordination de chantier) nota :- l'ensemble des compétences énoncées ci-dessus sont obligatoires. Elles devront être clairement identifiées dans la candidature sous peine d'exclusion. Ainsi, si une des compétences demandées fait défaut, la candidature ne sera pas analysée. Le mandataire commun sera un architecte nommément désigné.- l'architecte sera impérativement présenté comme mandataire solidaire de l'équipe, et conserve la responsabilité du choix de ses cotraitants ; les compétences professionnelles peuvent être regroupées. Seuls sont admis à présenter un dossier de candidature en tant que mandataire les architectes diplômés inscrits à l'ordre des Architectes, ou règles d'effet équivalent à celles prévues pour les candidats non établis en France (loi 77-2 du 3 janvier 1977). La participation d'architectes groupés dans une même équipe est acceptée. Il est précisé que la mission d'architecte ne peut être sous traitée. Le détail des missions est le suivant: éléments de mission de base- esqétudes d'esquisse- apsavant-Projet sommaire- apdavant-Projet définitif- proétudes de projet (avec quantités estimées)- actassistance pour la passation du contrat de travaux- visaconformité et visa d'exécution au projet (les exe sont à la charge des entreprises)- detdirection de l'exécution des travaux- aorassistance aux opérations de réception et de garantie de parfait achèvementautres éléments de mission :- oPC : Ordonnancement, pilotage et coordination- eNERGIE : o Etudes spécifiques : simulation thermique dynamique, analyse de cycle de vie, facteur lumière du jouro commissionnement : suivi exploitation sur 2 ans après la réception des travaux- signaletique- amo mobilier médiathèque- acoustique- accompagnement demarche bdna - bâtiment durable nouvelle aquitainel'accompagnateur BDNA conseille la MOE, anime les ateliers BDNA, remplit la grille, met à jour la notice, prépare et coordonne la présentation des 3 commissions avec les différents acteurs

#### VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

##### VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Pau, 50 Cours Lyautey, 64010, Pau, F, Téléphone : (+33) 5 59 84 94 40, Courriel : [greffe.ta-pau@juradm.fr](mailto:greffe.ta-pau@juradm.fr), Fax : (+33) 5 59 02 49 93

##### VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :

##### VI.4.3) Introduction de recours :

##### VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

Tribunal administratif de Pau, 50 Cours Lyautey, 64010, Pau, F, Téléphone : (+33) 5 59 84 94 40, Courriel : [greffe.ta-pau@juradm.fr](mailto:greffe.ta-pau@juradm.fr), Fax : (+33) 5 59 02 49 93

#### VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

28 juin 2021